



Lined area for text or notes.

**APPROUVÉ**

La Rochelle, le 25 JAN 1947

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Délégué



*[Handwritten signature]*

Fait et délibéré à *Rochelle*  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. *Les membres présents*

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 67 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*